

# Résultats du questionnaire à l'intention des exploitants de services de garde d'enfants agréés – 2012



**L**e ministère de l'Éducation a invité tous les exploitants de garderies et de services de garde d'enfants en résidence privée agréés de l'Ontario à répondre à un questionnaire en ligne, affiché le 31 juillet 2012. Voici un rapport récapitulatif des réponses recueillies à l'échelle de la province.

## Objet

Le questionnaire cherchait à obtenir des renseignements sur les frais de garde payés par les parents, l'horaire et les jours de fonctionnement des programmes, la rémunération du personnel et les finances, le tout en vertu de la *Loi sur les garderies*, qui régit les services de garde d'enfants agréés en Ontario. Cette information fournit au Ministère une vue d'ensemble du secteur des services de garde agréés, fondée sur des données probantes provinciales afin de contribuer à une meilleure compréhension des services de garde et de soutenir les exploitants de services de garde agréés de façon plus efficace.

## Collecte de données

La période de collecte des données a duré 14 semaines, du 31 juillet au 9 novembre 2012. Les répondants avaient le choix de répondre au questionnaire en ligne ou d'envoyer une version papier. On leur avait demandé de fournir les informations qui étaient valables au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le taux de réponse a été d'environ 70 % (soit 3 459 réponses sur 5 054 exploitants). Parmi les répondants, 3 347 ont indiqué qu'ils offraient des programmes dans des centres de services de garde d'enfants agréés, et 112 dans des agences de services de garde en résidence privée agréées.

## Méthodologie

Les données ont été triées pour éliminer les réponses non admissibles, y compris les erreurs de saisie et les valeurs manquantes, afin de produire les statistiques sommaires que l'on trouvera dans le présent rapport. Dans la mesure du possible, les frais de garde quotidiens ont été corroborés avec les frais correspondants indiqués sur le site Web des exploitants. En outre, les salaires pour lesquels l'échelle salariale n'était pas précisée (c.-à-d. où on avait seulement indiqué le salaire minimum / le plus bas et le salaire maximum / le plus élevé) ont

été exclus de l'échelle des salaires médians déclarés. Malgré l'étendue du triage des données, les valeurs aberrantes n'ont pas été supprimées afin de réduire autant que possible la perte de données.

Des valeurs médianes sont signalées pour les questions ouvertes, notamment celles qui se rapportent au nombre de jours de fonctionnement, aux frais des parents et à la rémunération. La médiane est la valeur de l'élément intermédiaire lorsque les données sont disposées du plus bas au plus élevé. C'est le point exact qui sépare les données en deux, la moitié au-dessus de cette valeur et l'autre en dessous. En règle générale, la médiane est une mesure appropriée de la tendance centrale en présence de valeurs aberrantes, ce qui est le cas pour l'ensemble des données qui nous occupent. Les intervalles de confiance pour les frais et les salaires médians sont également signalés. Ces intervalles de confiance fournissent une mesure de la précision avec laquelle les frais et les salaires médians relevés dans le présent rapport reflètent fidèlement les frais et les salaires que l'on retrouve dans le secteur des services de garde d'enfants agréés.

Les pourcentages ont été calculés pour tous les autres résultats du questionnaire, et le nombre correspondant de réponses exploitables est indiqué entre parenthèses.

Ce rapport ne présente pas d'analyse en dessous du niveau provincial en raison de la variabilité des données et de préoccupations croissantes à l'égard de la validité des sous-ensembles de données.

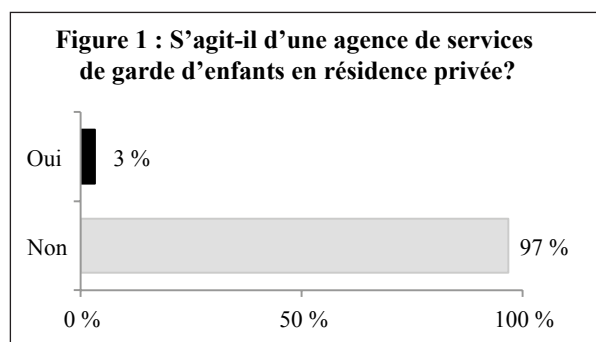
## Activités

Les questions suivantes ont été posées sur les activités du programme au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Si la réponse à la première question (c.-à-d. « S'agit-il d'une agence de services de garde d'enfants en résidence privée? ») était « oui », le répondant ne devait plus répondre aux autres questions sur les activités, puisque l'horaire et les journées de fonctionnement d'un service de garde en résidence privée sont censés être flexibles, à la différence des programmes offerts en garderie. On trouvera ci-après un sommaire des résultats pour chaque question.

### Q1. *S'agit-il d'une agence de services de garde d'enfants en résidence privée?*

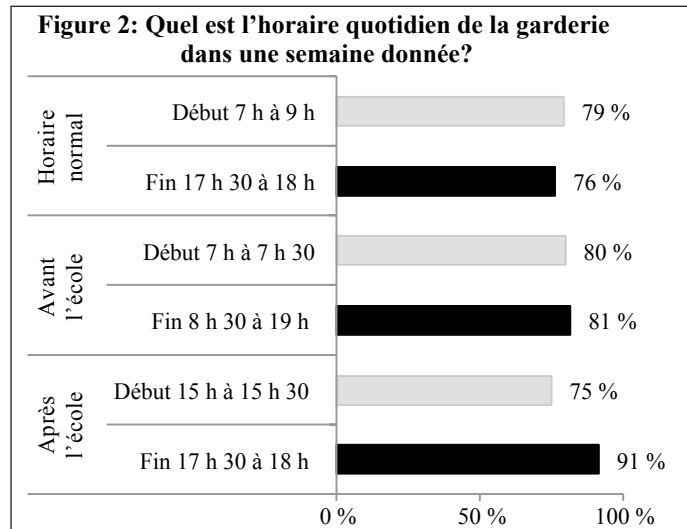
97 % (3 347) des répondants ont déclaré qu'il s'agissait d'une garderie et 3 % (112) de services de garde en résidence privée.

En mars 2012, on dénombrait en Ontario un total de 4 922 garderies et 132 services de garde d'enfants en résidence privée agréés.



## Q2. Quel est l'horaire quotidien de la garderie dans une semaine donnée?

- Pour l'horaire normal (y compris les programmes avant et après l'école) : 79 % (2 137) commencent entre 7 h et 9 h et 76 % (2 055) finissent entre 17 h 30 et 18 h.
- Pour les programmes exclusifs avant l'école, 80 % (932) commencent entre 7 h et 7 h 30 et 81 % (951) finissent entre 8 h 30 et 9 h.
- Pour les programmes exclusifs après l'école, 75 % (938) commencent entre 15 h et 15 h 30 et 91 % (1 145) finissent entre 17 h 30 et 18 h.



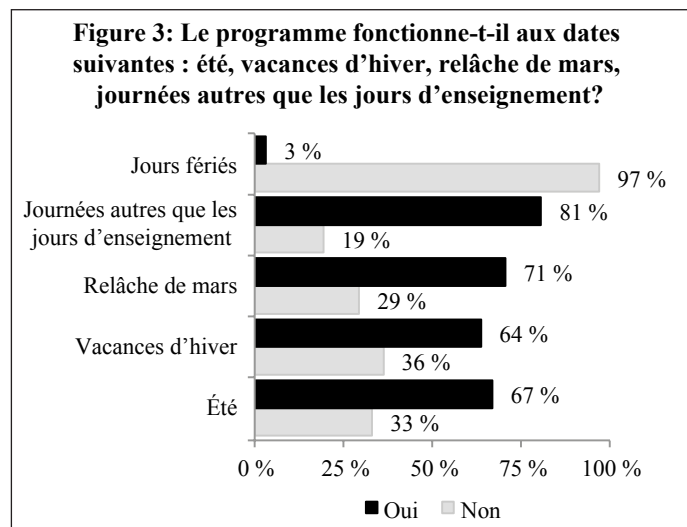
## Q3. Quel est le nombre total de jours d'activité cette année?

Selon les 3 356 réponses reçues à cette question, le nombre moyen de jours d'activité pour les garderies est de 249.

## Q4. Le programme fonctionne-t-il aux dates suivantes : été, vacances d'hiver, relâche de mars, journées autres que les jours d'enseignement?

Selon les réponses à cette question :

- 97 % (3 264) n'opèrent pas les jours fériés
- 81 % (2 714) opèrent les journées autres que les jours d'enseignement
- 71 % (2 377) opèrent pendant la relâche de mars
- 64 % (2 146) opèrent pendant les vacances d'hiver (déc. - janv.)
- 67 % (2 254) opèrent pendant l'été (juil. - août)



## Frais des parents

Le questionnaire comprenait des questions sur les frais perçus des parents. On a demandé aux répondants d'indiquer le montant que les parents devaient verser pour la prestation des services de garde d'enfants en fonction du type de programme et du groupe d'âge, au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le Tableau 1 illustre le tarif médian calculé pour chaque groupe d'âge et type de programme pertinent. L'intervalle de confiance (IC) approximatif de 95 %<sup>5</sup> est également fourni pour chaque médiane établie.

*Tableau 1 : Aperçu provincial des frais journaliers médians<sup>1</sup> des parents - 2012*

Type de programme <sup>2</sup>	Poupons	Bambins	Âge préscolaire	Maternelle	Jardin d'enfants	Âge scolaire
<b>Journée complète<sup>3</sup></b>	<b>50,00 \$</b>	<b>42,30 \$</b>	<b>38,00 \$</b>	<b>37,00 \$</b>	<b>37,00 \$</b>	
95 % IC	49,50 \$-50,93 \$	41,68 \$-42,85 \$	37,47 \$-38,02 \$	36,78 \$-37,52 \$	36,60 \$-37,41 \$	
<b>Demi-Journée</b>	<b>30,00 \$</b>	<b>27,00 \$</b>	<b>25,55 \$</b>	<b>25,55 \$</b>	<b>25,55 \$</b>	
95 % IC	29,50 \$-31,75 \$	26,00 \$-27,95 \$	25,00 \$-26,00 \$	25,50 \$-26,00 \$	25,29 \$-26,00 \$	
<b>Avant et après l'école<sup>4</sup></b>				<b>18,22 \$</b>	<b>18,25 \$</b>	<b>18,02 \$</b>
95 % IC				18,00 \$-18,62 \$	18,00 \$-19,00 \$	18,00 \$-18,39 \$
<b>Été<sup>3</sup></b>				<b>36,08 \$</b>	<b>36,00 \$</b>	<b>34,21 \$</b>
95 % IC				36,00 \$-36,58 \$	35,68 \$-36,57 \$	34,00 \$-35,00 \$

Notes : (1) Les frais médians indiquent la valeur qui sépare les frais en deux moitiés : la moitié des frais se trouvent au-dessus de cette valeur et l'autre moitié en-dessous (p. ex. selon les réponses reçues pour les frais d'un programme de journée complète pour poupons, la moitié des frais sont au-dessus de 50 \$ et l'autre moitié en dessous). (2) Les autres types de programmes non décrits ci-dessus comprennent les programmes avant l'école, après l'école et autres (p. ex. journées pédagogiques, jours fériés et congés scolaires). (3) Le tarif comprend le repas de midi. (4) Le tarif ne comprend pas le repas de midi. (5) L'intervalle de confiance fournit un éventail dans lequel se trouverait le vrai tarif médian si les services de garde d'enfants étaient tous représentés. Par exemple, nous sommes certains à 95 % (niveau de confiance) que le tarif médian pour une journée complète d'un programme pour poupons est entre 49,50 \$ et 50,93 \$.



## Rémunération

On a demandé aux répondants d'indiquer l'échelle salariale pour diverses catégories de personnel. Les résultats pour le salaire horaire minimum et maximum sont repris au Tableau 2, selon la médiane calculée dans chaque cas. L'intervalle de confiance (IC) approximatif de 95 %<sup>4</sup> est fourni pour chaque salaire médian. L'échelle salariale comprend toutes les subventions salariales, mais exclut d'autres éléments, dont les avantages sociaux, les congés payés, etc. On a demandé les chiffres correspondants aux salaires perçus au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

*Tableau 2 : Aperçu provincial du salaire horaire médian<sup>1</sup> - 2012*

Catégorie de personnel	Salaire horaire médian	
	Min.	Max.
<b>Éducatrices et éducateurs de la petite enfance (EPE inscrits)</b>	<b>15,67 \$</b>	<b>19,19 \$</b>
95 % IC	15,50 \$-15,99 \$	19,05 \$-19,40 \$
<b>Personnel non inscrit à l'Ordre des éducatrices et éducateurs de la petite enfance</b>	<b>13,05 \$</b>	<b>15,25 \$</b>
95 % IC	13,00 \$-13,18 \$	15,00 \$-15,44 \$
<b>Superviseures/superviseurs<sup>2</sup></b>	<b>20,00 \$</b>	<b>25,00 \$</b>
95 % IC	19,71 \$-20,00 \$	24,75 \$-25,00 \$
<b>Administratrices/administrateurs<sup>3</sup></b>	<b>24,92 \$</b>	<b>33,65 \$</b>
95 % IC	24,08 \$-24,92 \$	32,18 \$-35,00 \$
<b>Personnes chargées des visites d'inspection des services offerts en résidence privée</b>	<b>18,19 \$</b>	<b>22,70 \$</b>
95 % IC	17,35 \$-19,92 \$	20,87 \$-23,67 \$
<b>Personnel non lié au programme</b>	<b>13,00 \$</b>	<b>16,06 \$</b>
95 % IC	12,94 \$-13,18 \$	16,00 \$-16,36 \$

Notes : (1) L'échelle salariale médiane indique la valeur centrale qui sépare les salaires en deux moitiés : l'une se trouvant au-dessus de cette valeur et l'autre en dessous (p. ex. selon les réponses reçues pour le salaire minimum (le plus bas) pour les EPE inscrits, la moitié des salaires se trouve au-dessus de 15,67 \$ et l'autre moitié en dessous). (2) La superviseure/le superviseur planifie et dirige le programme, est responsable des enfants, surveille le personnel et doit en répondre à l'exploitant. (3) L'administratrice/administrateur est un employé supérieur qui surveille/gère un programme de garde d'enfants (p. ex. s'occupe des ressources humaines, des finances, des communications et/ou des politiques de l'organisation). Dans les cas où un exploitant gère plusieurs programmes de garde, il lui appartient de surveiller l'ensemble de l'organisation et non pas chaque garderie. (4) L'intervalle de confiance fournit un éventail dans lequel se trouverait le vrai salaire horaire médian si les exploitants de services de garde d'enfants agréés étaient tous représentés. Par exemple, nous sommes certains à 95 % (niveau de confiance) que le salaire horaire médian pour un EPE inscrit est entre 15,50 \$ et 15,99 \$.

# Finances

Cette section résume les réponses aux questions portant sur les fonds de prévoyance et sur l'existence d'une entente d'achat de services conclue avec un gestionnaire des services municipaux regroupés (GSMR) ou un conseil d'administration de district des services sociaux (CADSS). Une entente d'achat de services est un contrat moyennant lequel l'exploitant peut obtenir des subventions salariales et/ou des places subventionnées.

## Q1. Vos derniers états financiers comprenaient-ils un fonds de prévoyance?

54 % (1 878) des exploitants ont dit avoir un fonds de prévoyance, contre 46 % (1 581) qui n'en auraient pas. Le fonds de prévoyance est une somme que l'exploitant a économisé au fil du temps sur son budget de fonctionnement (p. ex. capital propre ou bénéfices non répartis).

## Q2. De quel type de fonds s'agit-il?

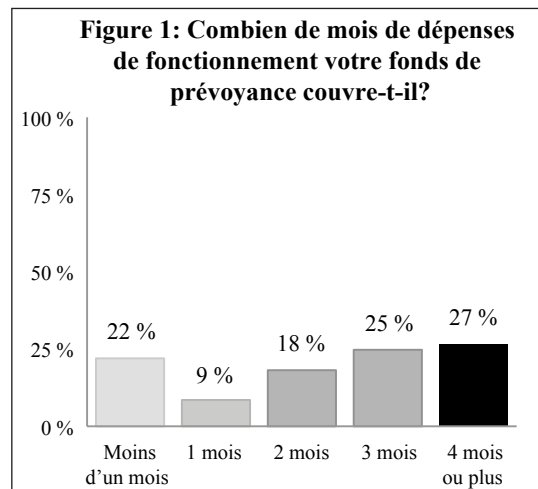
Parmi les répondants ayant indiqué avoir un fonds de prévoyance :

- 38 % (717) ont un fonds restreint, c'est-à-dire une somme excédentaire ou mise de côté à des fins précises (p. ex. projets d'immobilisations, règlement d'une dette, achat d'équipement pour le terrain de jeu).
- 46 % (856) ont un fonds de prévoyance non restreint, c'est-à-dire une somme excédentaire destinée à une certaine fin, mais qui peut être utilisée à d'autres fins au besoin.
- 16 % (305) ont un fonds restreint et un fonds non restreint.

## Q3. Combien de mois de dépenses de fonctionnement votre fonds de prévoyance couvre-t-il?

Parmi les répondants ayant signalé avoir un fonds de prévoyance :

- 22 % (413) ont un fonds de prévoyance couvrant moins d'un mois de dépenses de fonctionnement
- 9 % (160) ont un fonds de prévoyance couvrant 1 mois de dépenses de fonctionnement
- 18 % (341) ont un fonds de prévoyance couvrant 2 mois de dépenses de fonctionnement
- 25 % (465) ont un fonds de prévoyance couvrant 3 mois de dépenses de fonctionnement
- 27 % (499) ont un fonds de prévoyance couvrant 4 mois ou plus de dépenses de fonctionnement



## Q4. Avez-vous conclu une entente d'achat de services avec votre GSMR ou CADSS?

80 % (2 765) des répondants ont signalé avoir une entente d'achat de services avec un GSMR/CADSS, 17 % (581) ont dit ne pas en avoir, et les 3 % restants (113) ont précisé ne pas avoir d'entente parce qu'il s'agit d'un programme des Premières Nations ou géré par la municipalité.